

## **RECU EN PREFECTURE**

Le 06 octobre 2023

**VIA DOTELEC - S2LOW** 

025-212500565-20230925-D007278I0-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

Publié le : 10/10/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER,

Etaient absents:

Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Procurations de vote: Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

44 - Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Cinquième répartition 2023 OBJET:

Délibération n° 2023/007278

## Soutien aux Congrès Aide aux organisateurs Cinquième répartition 2023

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	07/09/2023	Favorable unanime

#### Résumé:

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention en réponse à trois demandes d'associations privées d'un montant total de 2 300 € et d'un colloque universitaire pour un montant de 2 000 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

## I. Colloque universitaire

2 000 € pour l'Université de Franche-Comté qui organise du 16 au 18 novembre 2023 le colloque « L'affaire LIP, 50 ans après ».

Après la tenue d'un workshop dans les trois universités de Franche-Comté, Bourgogne et Lausanne d'avril à septembre 2023, la réalisation d'un état des sources disponibles et la mise en œuvre de diverses initiatives mémorielles ou médiatiques, un colloque international pluridisciplinaire sera organisé à Besançon du 16 au 18 novembre 2023.

L'histoire de l'entreprise Lip étant intrinsèquement liée à celle de la ville de Besançon, il apparait naturel d'organiser le colloque du cinquantenaire du conflit social et de la grande grève de 1973 dans la capitale comtoise, pendant longtemps capitale française de l'horlogerie, tout en y associant des partenaires régionaux et internationaux qui contribueront au rayonnement de l'initiative.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

100 participants sont attendus (80 français et 20 étrangers) à la MSHE, Claude Nicolas Ledoux.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 24 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

## II. Séminaires/colloques privés

1 500 € pour CAMSP du Doubs et Aire Urbaine qui organisent le 30 novembre 2023 le congrès « Journées d'étude : Tout petit déjà... Agir ensemble sur la trajectoire développementale ».

Depuis 2004, le CAMSP du Doubs et de l'Aire Urbaine organisent, tous les deux ans, en alternance sur Besançon et Belfort, des journées d'études rassemblant près de 600 professionnels et parents. Elles rencontrent un vif succès de participation.

Leur évaluation en a toujours été très positive et faisait clairement apparaître le besoin d'information sur le thème de l'action très précoce auprès des bébés.

En effet, les professionnels aussi bien que les parents, souhaitent approfondir leurs connaissances sur les moyens et les projets disponibles pour développer ce type d'accompagnement.

Par ailleurs, dans le cadre de ces manifestations, des intervenants de très grande qualité (Catherine Dolto, Pr Guedeney, Pr Nezelof, P. Bensoussan, B. Golse...) ont été reçus. Cette année encore, sera présent recevoir Roger Vasseur.

Le congrès se déroulera sur une journée. 600 participants sont attendus à Micropolis.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 53 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

800 € pour l'Association des diatomistes de Langue Française qui organise du 11 au 15 septembre 2023 le « 41 ème colloque de l'Association des Diatomistes de Langue Française ».

L'Association des Diatomistes de Langue Française a été créée en 1980. Elle est née de la volonté de quelques personnalités de formaliser leurs contacts, de s'informer mutuellement de leurs activités et de structurer un groupe de spécialistes partageant un même sujet d'étude, les diatomées, et une même langue, le français.

L'association tient chaque année son Assemblée Générale durant son Colloque international. Les colloques sont organisés par un comité constitué de membres volontaires qui travaillent en concertation étroite avec le bureau pour mettre en place un programme de communications scientifiques et des activités devenues traditionnelles (excursions, repas « Spécial Diatomistes »). Ce mode de fonctionnement permet de proposer à ses membres des destinations variées, par exemple récemment Banyuls, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Mans et Thonon-les-Bains en France mais aussi Aveiro au Portugal, Québec au Canada, Belvaux au Grand Duché de Luxembourg et Meise en Belgique.

Le congrès se déroulera sur 5 journées. 60 participants sont attendus au Pôle Viotte.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 10 182 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 800 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes:

- 2 000 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 1 500 € pour CAMSP du Doubs et Aire Urbaine,
- 800 € pour l'Association des diatomistes de Langue Française.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés: 7

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Mme Elise AEBISCHER,

Adjointe

Pour extrait conforme, La Maire,

\_a Maile,

Anne VIGNOT